



Des permanences de conseils en propriété industrielle

-
-
- |
-

Fruit d'une convention de collaboration entre la CCI de l'Ain et la [CNCPI](#), des entretiens personnalisés sur rendez-vous sont proposés avec un Conseil en Propriété Industrielle. L'objectif de cette démarche est d'accompagner de manière fiable et efficace les entreprises dans la protection de leurs créations, innovations, marques et notamment :

- la protection du nom de leur société et produits,
- la procédure à suivre pour déposer un brevet en France, voire à l'étranger,
- la rédaction d'un contrat de licence ou de cession,
- la défense de leurs droits

Le calendrier prévisionnel des permanences en 2021 :

- Jeudi 20 mai de 14h à 17h
- Jeudi 14 octobre de 14h à 17h
- Jeudi 16 décembre de 14h à 17h

Pour prendre rendez-vous, par téléphone ou en visio : T. 04 74 32 13 00 - sde@ain.cci.fr

La CNCPI représente les Conseils en Propriété Industrielle (CPI) français dont le cœur de métier est l'accompagnement des entreprises dans la protection, la défense et la valorisation de leurs droits de propriété intellectuelle (marques, brevets, dessins et modèles, logiciels, données personnelles, droit des nouvelles technologies...).

[Retour aux actualités](#)

URL source: <https://www.ain.cci.fr/actualites/des-permanences-de-conseils-en-propriete-industrielle>